



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route,

CONSIDERANT

Que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des animations organisées dans le cadre de la « Fête des Voisins » par **Madame Marie-Cécile MUTELET CHEVALLEY – 20 rue Félix Ziem - 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation et du stationnement, **RUE FELIX ZIEM, le vendredi 23 juin 2023.**

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE MANIFESTATION CIRCULATION INTERDITE – STATIONNEMENT INTERDIT

Le vendredi 23 juin 2023, de 19 h 00 à minuit

RUE FELIX ZIEM

La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits dans cette voie.

ARTICLE 2 - Des barrières et panneaux seront posés et maintenus en permanence par Madame Marie-Cécile MUTELET CHEVALLEY, selon la réglementation en vigueur avec mise en place de barrières avec panneau de type "B1" (sens interdit) aux endroits suivants :

- rue Félix Ziem, à l'angle de l'avenue Victor Hugo,
- rue Félix Ziem, à l'angle de la rue Alphonse Legros.

Par dérogation à l'article 1, l'organisateur devra positionner des véhicules derrière les barrières situées aux emplacements ci-dessus, afin de réaliser un contrôle d'accès à la partie neutralisée du secteur, tout en permettant le passage éventuel des véhicules d'intervention, de secours et des riverains.

ARTICLE 3 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Madame Marie-Cécile MUTELET CHEVALLEY, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon Métropole,
- . Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte d'Or,
- . Madame Marie-Cécile MUTELET CHEVALLEY,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

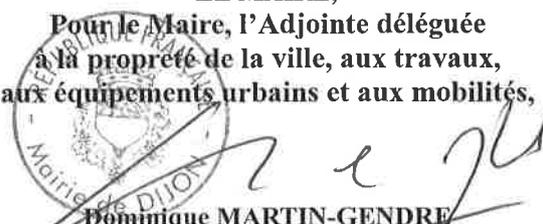
FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 2 juin 2023

LE MAIRE,

Publié du au

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,


Dominique MARTIN-GENDRE